

Lexique « littoral » - Géographie Hk

A. Configurations

Altitude absolue : élévation verticale d'un point par rapport au niveau moyen de la mer.

Altitude relative : élévation verticale d'un point (ou d'un relief) par rapport à un autre point (ou relief) situé en contrebas. Syn. : **dénivellation**

Amont : à partir d'un point pris dans le lit d'un cours d'eau (ou talweg), désigne la partie dirigée vers la source ou les points plus élevés.

Arrière-côte : toujours émergée derrière le trait de côte, c'est une zone de largeur variable sous l'influence naturelle et humaine de la mer. Corrélats : **avant-côte, côte, littoral, trait de côte**

Aval : à partir d'un point pris dans le lit d'un cours d'eau (ou talweg), désigne la partie dirigée vers l'embouchure, un confluent ou les points situés à plus basse altitude.

Avant-côte : partie immergée en permanence au contact de la côte.

Côte : notion large qualifiant un espace, de largeur variable, dont l'organisation est directement influencée par la mer (cf. appellations touristiques : Côte d'Azur, Côte d'Opale ...).

Estran : partie du littoral située entre les limites extrêmes des plus hautes et des plus basses marées.

Fleuve : cours d'eau se jetant dans la mer ou l'océan.

Flux d'ouest : influence climatique dominante aux latitudes tempérées. Il caractérise la circulation d'ouest en est de l'atmosphère et de ses manifestations (précipitations, vents ...).

Isobathe : ligne imaginaire reliant tous les points d'égale profondeur à partir du niveau des plus basses mers.

Isohypse : ligne imaginaire reliant tous les points d'égale altitude à partir du zéro géographique. Syn. : **courbe de niveau**

Littoral : au sens strict, bande de terre comprise entre le niveau des plus hautes et des plus basses marées. Syn. : **estran**

Dans l'usage courant, acception élargie au domaine humain voire juridique pour en faire finalement un synonyme de côte.

Marnage : différence de niveau entre la marée haute et la marée basse d'une marée

Toponymie : discipline linguistique étudiant les origines des noms de lieux. Par extension, l'ensemble des noms de lieux.

Trait de côte : ligne de contact entre terre et mer ; représenté sur les cartes par l'isobathe « Zéro ».

B. Aménagements

Drainage : ensemble de techniques destinées à assécher des espaces naturellement trop humides par concentration puis évacuation des eaux. Sens étendu à l'évacuation naturelle des eaux par le réseau hydrographique. Corrélats : **irrigation, polder**

Irrigation : ensemble de techniques très diverses destinées à fournir l'eau nécessaire aux espèces cultivées. Procédés originellement utilisés pour compenser les insuffisances pluviométriques, ils sont de plus en plus mobilisés pour assurer la régularité voire l'intensification des rendements.

Lotissement : ensemble d'habitations construites de façon anarchique ou programmée en général sur une ancienne propriété foncière privée ou publique qui a été lotie c'est-à-dire morcelée par lots de dimensions uniformes.

MIACA ou Mission interministérielle pour l'aménagement de la côte aquitaine : organisme officiel créé en 1967 pour procéder à l'aménagement de la côte aquitaine de la Pointe de Grave à l'embouchure de l'Adour. Le plan prévoyait l'utilisation conjuguée dans un but touristique des potentialités naturelles du littoral, de la forêt et des étangs à partir de 9 UPA (unité principale d'aménagement) accueillant les infrastructures lourdes autour de stations préexistantes (Soulac, Carcans-Maubuisson, Lacanau, Arcachon, Soustons-Vieux-Boucau, Seignosse-Hossegor) ou créées ex-nihilo (Hourtin, Biscarosse, Mimizan) séparées par 7 SEN (secteur d'équilibre naturel) n'acceptant que des équipements légers. Divers obstacles ont réduit les ambitions initiales ; l'effort porte désormais sur le camping et le contrôle de la prolifération

des lotissements. Corrélat : **MIACLR**

MIACLR ou Mission interministérielle pour l'aménagement de la côte du Languedoc-Roussillon : organisme officiel créé en 1964 pour procéder à l'aménagement touristique de la côte méditerranéenne de l'ouest de la Camargue à la frontière espagnole. Six unités touristiques en chapelet créées ex nihilo ou associant des stations préexistantes (Port-Camargue, La Grande-Motte-Carnon, Cap d'Agde, Gruissan, Leucate-Port-Barcarès, Saint-Cyprien) sont séparées par de vastes zones inconstructibles. Après s'être assuré de la maîtrise foncière et pris en charge les infrastructures lourdes (démoustication, communications), l'État a rétrocédé les terrains à des promoteurs privés devant respecter un plan d'ensemble d'organisation des stations nouvelles.

Polder : terme hollandais désignant à l'origine des terres conquises sur la mer.

Le sens est étendu aux zones maritimes ou fluviales humides bonifiées, par des travaux de drainage et de protection, pour l'usage agricole. On parle aujourd'hui de polder industriel voire touristique.

Station : au sens strict, lieu de séjour temporaire équipé pour permettre l'exercice de l'activité touristique (station balnéaire, thermale, verte, de sports d'hiver ...). Corrélat : **station intégrée, thalassothérapie**

Station intégrée : sens paysager : complexe à vocation touristique unique regroupant sur un espace restreint et selon un plan d'ensemble logements, commerces, services et équipements de loisirs. La conception rationnelle de l'espace exprime le sens économique. Le terme révèle alors l'unicité du promoteur de la station. C'est généralement une société contrôlant le foncier, assurant la totalité de la construction immobilière et des infrastructures sportives ; elle peut aller jusqu'à assurer l'exploitation des services proposés par la station. Le terme peut s'appliquer aux complexes balnéaires créés ex-nihilo dans les années 60.

Terroir : l'unité agronomique du terroir vient de ses conditions naturelles (relief, climat, sols) et de ses aménagements humains (terrasses, irrigation ...) qui le distinguent des territoires voisins.

1. Espaces portuaires

Arrière-pays (Hinterland en allemand) : réservé au vocabulaire portuaire, c'est l'aire d'influence reliée au port par un réseau de transport. Au sens strict : bassin d'emploi et zone continentale directement liés au port.

Avant-pays (Foreland en anglais) : réservé au vocabulaire portuaire, c'est l'espace en rapport avec le port mais situé outre-mer.

Bassin de radoub : bassin portuaire réservé à l'entretien et à la réparation des navires. Un système d'écluses permet sa vidange pour accéder à la coque. Syn. : **cale sèche**

Canal de navigation : axe artificiel permettant la circulation des navires. Le **canal de liaison** relie deux cours d'eau navigables ; le **canal latéral** suit le tracé d'un cours d'eau non navigable.

Écluse : ouvrage composé d'éléments mobiles (portes, vannes) entre deux plans d'eau de niveau différent permettant aux navires le passage de l'un à l'autre.

Fret : terme exprimant d'abord la nature d'une cargaison, mais aussi sa valeur et le coût du transport.

Gabarit : critère de hiérarchisation des voies navigables ; il exprime en tonnes la capacité des bateaux pouvant y circuler.

Intermodalité : association de plusieurs modes de transport (rail, route, voie d'eau, air). En fait s'emploie souvent à partir de deux modes seulement (bimodalité). Une plate-forme multimodale permet une véritable organisation des flux et des échanges.

Ouvrage d'art : construction exceptionnelle apte à réduire une discontinuité terrestre (pont, tunnel).

Port d'éclatement : port spécialisé accueillant des unités de fort tonnage dont la cargaison est partiellement répartie sur des unités plus petites pour approvisionner les autres ports de la région (ex. terminal pétrolier du Havre-Antifer). Syn. : **port-relais**.

Tirant d'eau : hauteur verticale entre la ligne de flottaison et la quille d'un navire.

Tonnage : exprime la capacité de transport d'un navire. On distingue :

- tonnage de portée (cargaison, combustible, approvisionnement) exprimé en tonnes de port en lourd (TPL)

- le tonnage de jauge/ capacité de transport en volume exprimée en tonneaux de jauge brute (TJB) ;
1 TJB = 2,83 m³

Triage (gare de) : infrastructure dans laquelle les wagons peuvent changer de train grâce à un faisceau dont chaque voie est affectée à une destination précise.

C. Systèmes productifs

Conchyliculture : ensemble des activités concernant l'élevage des mollusques coquilliers marins (**mytiliculture** : élevage des moules ; **ostreiculture** : élevage des huîtres).

1. Tourisme

Balnéotropisme : néologisme désignant les bains de mer comme motivation touristique. Corrélats : **héliotropisme**

Conservatoire du littoral et des rivages lacustres : établissement public créé en 1975 afin d'assurer la protection de l'espace littoral, le respect des sites naturels et de l'équilibre écologique. Sa mission est d'agrandir le patrimoine foncier de l'État par achat à l'amiable, exercice des droits de préemption et d'expropriation ou conventions avec des propriétaires privés. Inaliénables, les terrains acquis sont gérés par les collectivités locales ; ils doivent rester ouverts à la fréquentation mais sans implantations d'hébergements fixes. Corrélats : **loi sur le littoral, parc national**

Héliotropisme : terme emprunté au vocabulaire de la biologie pour désigner la motivation de certaines migrations temporaires ou définitives par l'attraction de régions à fort ensoleillement.

Loi sur le littoral : tentative en 1986 de définir une politique d'aménagement du littoral conciliant protection et mise en valeur. Priorité est donnée à la sauvegarde des équilibres naturels sur toutes les formes de développement économique parmi lesquelles le tourisme figure en dernier lieu.

Loisir : notion large sans définition statistique. Temps disponible ou activité pratiquée en dehors des occupations ordinaires.

Parc national ou PN : institués par une loi, de 1960, afin de sauvegarder certains milieux montagnards (Vanoise, Écrins, Mercantour, Pyrénées occidentales, Cévennes) ou littoraux (Port-Cros) fragiles et menacés. Ils sont gérés par un conseil d'administration associant représentants de l'État et des intérêts locaux. Un ensemble de communes s'organisent en deux zones grossièrement concentriques. La zone centrale (ou protégée), en général déserte, multiplie les interdits (chasse, sauf dérogation spéciale ; cueillette ; camping ; circulation motorisée hors des voies réservées ; constructions nouvelles) ou les limitations (activités rurales et agricoles traditionnelles ; restauration contrôlée des bâtiments ; tourisme réduit à la randonnée et à la découverte de la nature). La zone périphérique plus peuplée est soumise à des règlements nationaux, départementaux, municipaux moins draconiens et bénéficie d'équipements destinés à soutenir la vie économique locale et éviter la désertification.

Parc Naturel Régional ou PNR : institués par décret, en 1975, afin de concilier protection du milieu naturel en montagne (Corse, Auvergne), en plaine (Landes), sur les littoraux (Camargue, Brière) ou dans des régions périurbaines et le maintien de la vie rurale locale. Associant plusieurs communes, ils sont gérés par les collectivités locales. Le tourisme y est considéré comme un instrument d'animation des milieux agricoles.

Thalassothérapie : utilisation des vertus du milieu marin (climat, eaux, vases, algues) dans le traitement de certains maux. Si certaines prescriptions s'inscrivent dans un cadre médicalisé (rééducation fonctionnelle), la thalassothérapie est plus généralement consacrée à des séjours de remise en forme.

Touriste : selon l'OMT désigne toute personne en déplacement passant au moins une nuit dans un autre lieu que celui de son environnement habituel et dont le motif principal de la visite est autre que celui d'exercer une activité rémunérée dans le pays visité.